

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 971-200041507-20240618-2024CC5SDAF33-BF



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

— COMPTE ADMINISTRATIF

—
2023



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DESIRADE

INTRODUCTION

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est en concordance avec le compte de gestion établie par le Comptable Public.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par l'EPCI sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Tableau synthétique – Résultats de l'exercice 2023

FONCTIONNEMENT	
Recettes	42 228 157,31 €
Dépenses	42 619 692,27 €
Résultats	- 391 534,96 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	6 802 398,48 €
Dépenses	6 420 739,23 €
Résultats	381 659,25 €

Tableau synthétique – Résultats de clôture de l'exercice 2023

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement – exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	- 1 680 517,12 €		381 659,25 €	- 1 298 857,87 €
FONCTIONNEMENT	15 896 706,17 €	5 000 000,00 €	- 391 534,96 €	10 505 171,21 €
TOTAL	14 216 189,05 €	5 000 000,00 €	- 9 875,71 €	9 206 313,34€

I- Section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

b) Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **42 228 157,31 €** se répartit comme suit :

Chapitre 013 - Atténuations de charges	56 433,24 €
Chapitre 70 - Prod. Services, domaine, ventes diverses	95 650,76 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 800 238,18 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale	34 332 018,71 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	5 662 820,14 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	280 996,28 €
Total des recettes de fonctionnement	42 228 157,31 €

Evolution des principales recettes de fonctionnement

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources fiscales	17 824 584,00	20 810 851,00	29 153 120,00	28 679 119,00	27 713 741,00
Dotations et participations	5 683 459,00	6 063 327,00	6 007 645,00	5 662 820,00	5 662 820,00
Ventes et autres produits courants non financiers	471 646,00	51 951,00	1,00	724 101,00	376 647,00
Produits réels financiers	0	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	869 707,00	41 049,00	449 803,00	0	0

c) Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses de fonctionnement réalisées est de **42 619 692,27 €** incluant les dépenses rattachées d'un montant de **542 637,25 €** se répartit comme suit :

Chapitre 011- Charges à caractère général	5 067 615,73 €
Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés	5 641 722,22 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	8 418 516,15 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	22 105 494,75 €
Total des dépenses de gestion des services	41 233 348,85 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	51 246,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	41 284 594,85 €
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	1 335 097,42 €
Total des dépenses de fonctionnement	42 619 692,27 €

Evolution des principales dépenses de fonctionnement

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Charges générales	17 672 999,00	18 370 125,00	19 434 986,00	13 509 275,00	5 067 616,00
Charges de personnel	4 494 081,00	4 899 180,00	5 729 811,00	5 890 853,00	5 585 289,00
Charges de gestion courante	781 694,00	954 836,00	2 477 120,00	12 404 339,00	22 105 495,00
Charges réelles financières	0	0	0	564	0
Charges réelles exceptionnelles	2 025,00	3 785,00	12 042,00	0	51 246,00

II- Section d'investissement

a) Généralités

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la communauté d'agglomération.

b) Les recettes d'investissement

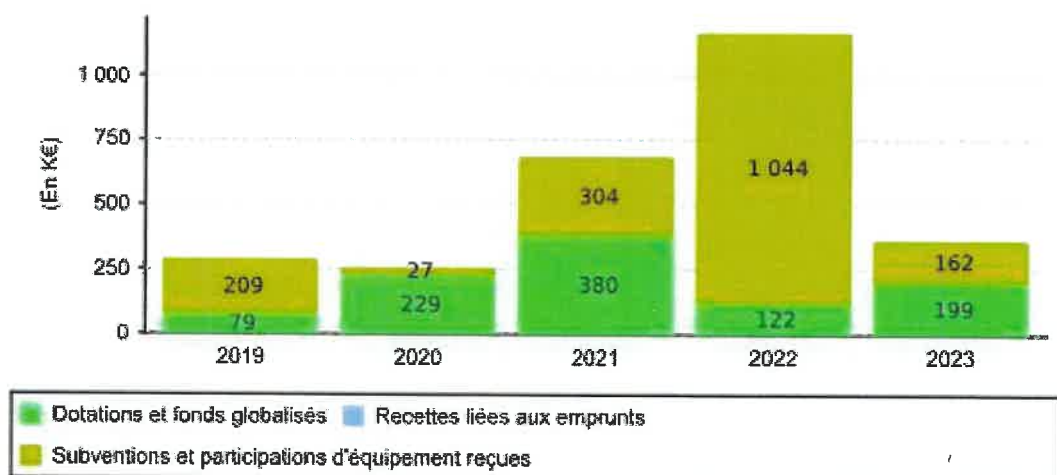
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **6 802 398,48 €**, qui se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 199 304,46 €
Hors opérations d'équipement	26 260,00 €
181 – GEMAPI	48 000,00 €
186 – Adressage	44 656,79 €
302 – PLH	6 843,00 €
304 – Compacteur déchets Désirade	36 722,40 €
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	162 482,19 €
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	1 335 097,42 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	105 514,41 €
Total des recettes d'investissement	6 802 398,48 €

Evolution des principales recettes d'investissement



c) Les dépenses d'investissement

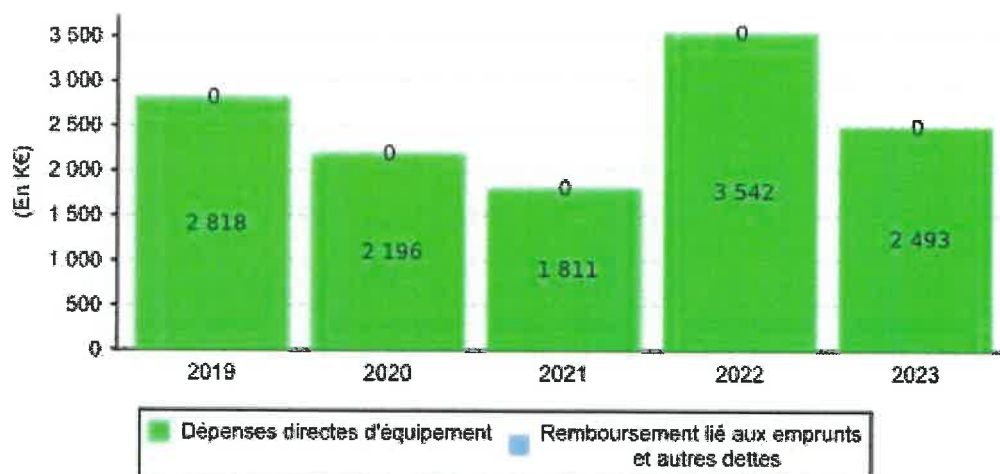
Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Les dépenses d'équipement ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissement s'élève à **6 420 739,23 €** qui se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	30 956,40 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 174 875,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	346 469,60 €
155- Aménagement du littoral	28 116,80 €
171- Terrain de foot de proximité	123 961,98 €
183 – Plan urgence eau potable	6 375,20 €
186- Adressage	79 354,87 €
302 - PLH	76 461,58 €
303 – Assainissement et eau potable Grand-Baie	142 907,52 €
305 - Guichet unique	232 024,98 €
308 – Jardin potager partager à KERVINOU	542,50 €
310- Équipements sportifs communautaires	119 700,85 €
311- Aménagement du territoire communautaire	111 468,00 €
50 - Réalisation du siège + Parking de la CARL	19 744,01 €
Total des dépenses d'équipement	940 658,89 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	2 750,00 €
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	3 819 514,93 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	105 514,41 €
Total des dépenses d'investissement	6 420 739,23€

Evolution des principales dépenses d'investissement



III- Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 971-200041507-20240618-2024CC5SDAF33-BF

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de la capacité d'autofinancement brute et de la capacité d'autofinancement nette de la communauté d'agglomération avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

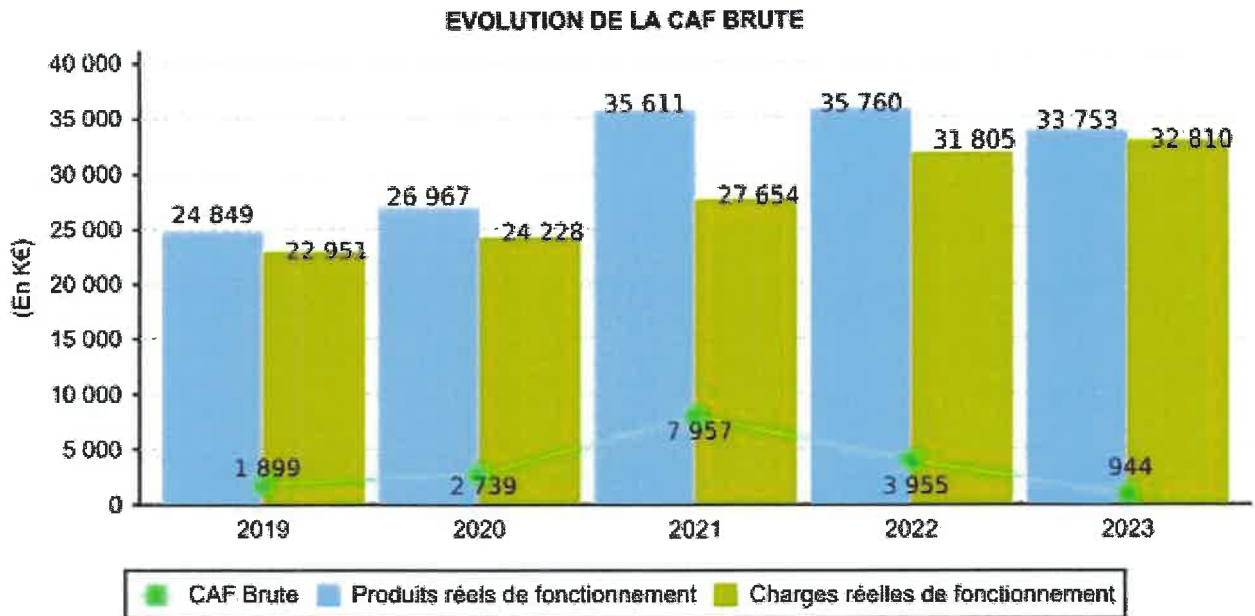
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente la somme disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

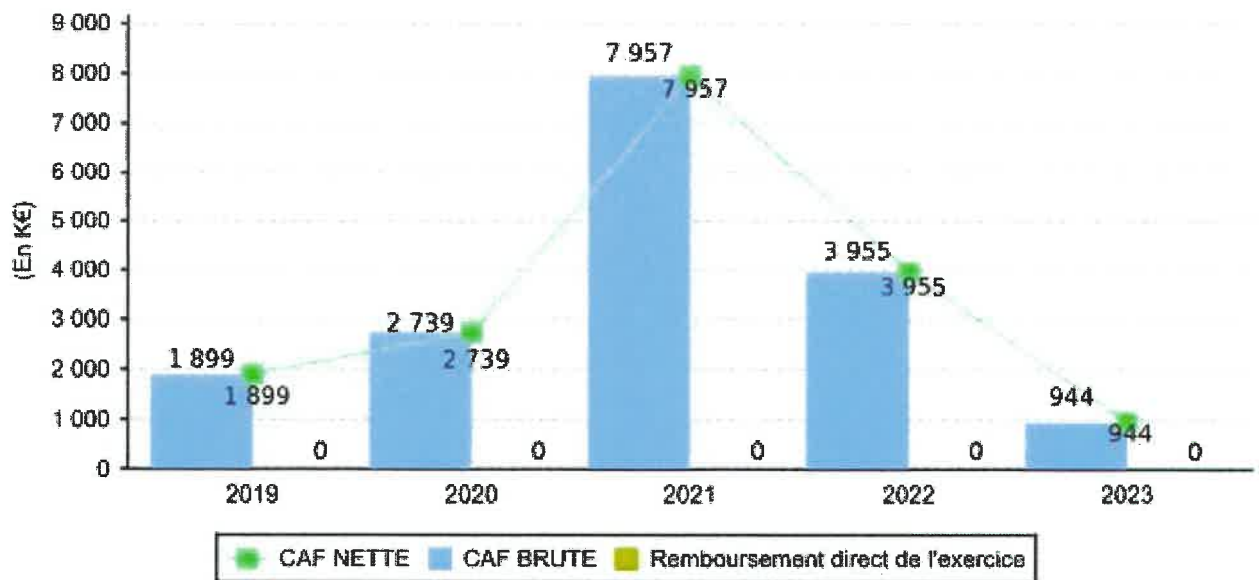
Evolution des niveaux d'épargnes de la communauté d'agglomération

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Produits réels de fonctionnement	24 849 397,00	26 967 179,00	35 610 568,00	35 760 158,00	33 753 208,00
Charges réelles de fonctionnement	22 950 799,00	24 227 926,00	27 653 959,00	31 805 032,00	32 809 645,00
Capacité d'autofinancement brute	1 898 597,00	2 739 253,00	7 956 610,00	3 955 126,00	943 562,00
Capacité d'autofinancement nette	1 898 597,00	2 739 253,00	7 956 610,00	3 955 126,00	943 562,00
Dépenses d'équipement	2 817 775,00	2 195 780,00	1 811 465,00	3 541 670,00	2 492 960,00
Dettes financières	0	0	0	0	0
Fonds de roulement	5 018 595,00	5 807 926,00	12 636 783,00	14 216 189,00	9 206 313,00
Trésorerie	10 939 896,00	11 386 133,00	13 441 689,00	15 154 399,00	12 609 744,00

Evolution de la CAF brute

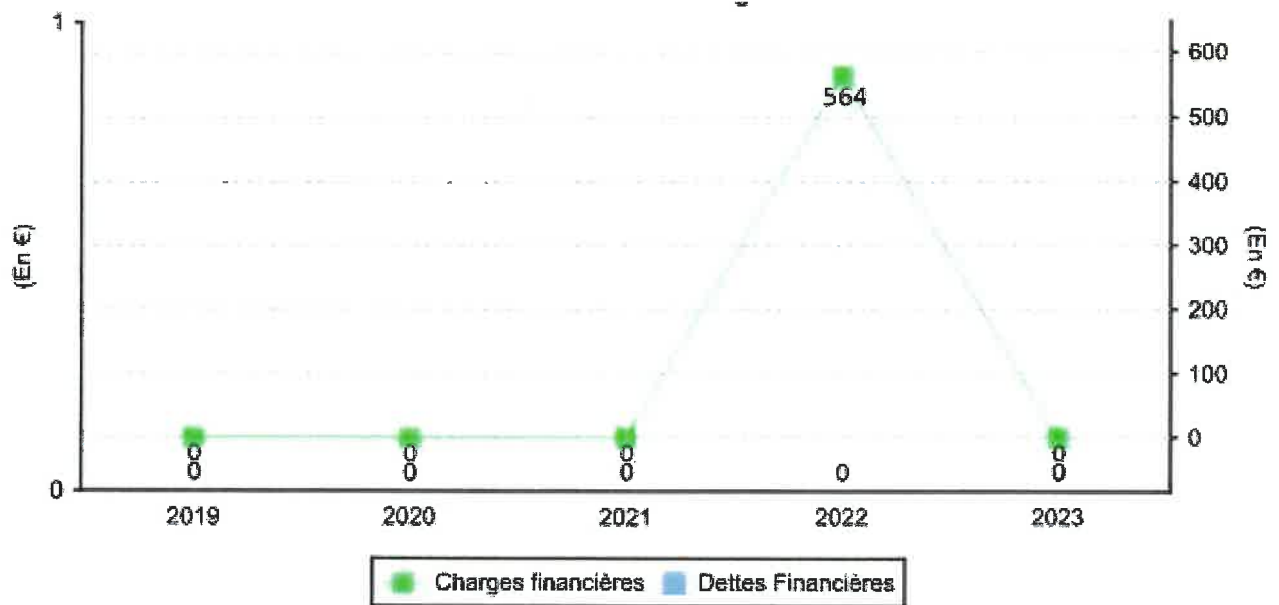


Evolution de la CAF nette



Evolution des dettes et des charges financières

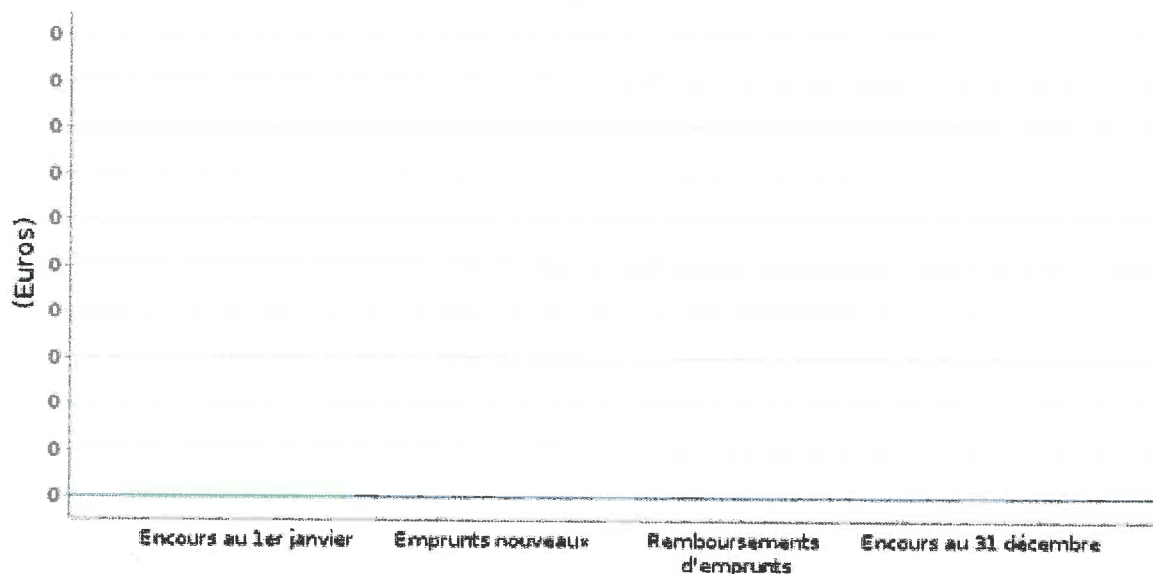
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2023

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- I- Des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- II- Des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).




IV- Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous représente les ratios obligatoires de la communauté d'agglomération :

Informations financières – ratios	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	665,15
Recettes réelles de fonctionnement / population	648,15
Dépenses d'équipement brut / population	304,05
Encours de dette / population	0,00
DGF / population	67,34
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	14,03%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,82%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,91%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00%

Le Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant,


 Loïc TONTON

